

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Travaux-Urbanisme du 30 novembre 2015,

Vu la délibération n° 1513 du 14 mai 2013 approuvant la convention entre la commune d'Apt et l'EPF PACA,

Vu la convention d'intervention foncière en phase impulsion-réalisation signée le 4 juillet 2013 entre l'EPF PACA et la commune d'Apt,

Considérant l'infructuosité de la consultation réalisée par l'EPF PACA dans l'objectif de trouver un opérateur en vue de la cession du tènement pour la réalisation d'une opération d'habitat mixte,

Décide de solliciter auprès de Madame la Directrice de l'EPF PACA la prorogation d'un an de la convention susmentionnée,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI